

Envoyé : mardi 24 mai 2022 17:23

À : enquête Étrelles <enquete@etrelles.bzh>

Objet : [EXTERNE] enquête

Bonjour,

Habitant Etrelles depuis 1978, j'ai vu le bourg changer et s'agrandir.

Il est vrai que des travaux d'aménagements sont à faire mais sans détruire un terrain de sport et de verdure où les enfants vont en toute sécurité.

Etrelles est une cité dortoir et la plupart des habitants qui travaillent à l'extérieur font également leurs courses en dehors du bourg. Nous avons deux hypermarchés à Vitré et un super à Argentré du Plessis à 3kms !!!

De plus la supérette ne demande qu'à s'agrandir : viable surtout à cause des extras.

Pourquoi faudrait-il détruire le terrain de foot, modifier la voirie, mettre en difficulté l'activité des enfants, leur sécurité, et séparer les blocs sportifs (le vestiaire foot étant de l'autre côté de la route).

Beaucoup d'habitants sont contre ce projet de supermarché. A l'heure actuelles où détruire n'est plus de mise où on privilégie la nature les espaces verts et le moindre cout. Même le marché n'est pas viable.

Si toutefois supermarché il doit y avoir, pourrait-on envisager de le faire sur la parcelle "réserve foncière" avec accès direct sur la route d'Argentré et à quelques mètres du projet.

Les habitants doivent chacun se prononcer sur ce projet de supermarché.

C'est jeter l'argent par les fenêtres pour une implantation de commerces qui végètera.

Merci de m'avoir lu.

Une habitante d'Etrelles.

M. QUINET

Envoyé : dimanche 5 juin 2022 17:55

À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>

Objet : [EXTERNE] observations relatives à la modification du PLU n°1

Bonjour Monsieur Lucas,

Le collectif Carton Rouge né du projet de modification du PLU n°1 à Etrelles tient à vous remettre les éléments suivants

- ses observations
- un plaidoyer de défense de son cadre de vie
- un dossier de presse

Merci à vous pour la bienveillance avec laquelle vous pourrez prendre en compte nos arguments.

Bien cordialement

Le collectif Carton Rouge

Courrier au Commissaire enquêteur

Le collectif carton Rouge composé d'une dizaine de citoyens d'Étrelles est né en août 2021 suite à une décision communale d'implanter une surface alimentaire sur le terrain de football situé au cœur du bourg. Il a recueilli les avis des personnes qui étaient en désaccord avec à ce projet afin de construire ensemble un mouvement d'opposition. Une manifestation pacifique a eu lieu sur le terrain de football début septembre et a mobilisé plus de 200 personnes avec comme slogan « Pas de béton sur le gazon ». De nombreux temps d'échanges ont nourri le débat et des productions écrites sous forme de flyers ont été distribués à toute la population Etrellaise afin de porter à l'ensemble des habitants une appréciation plus affinée du projet. Les médias (Ouest France, Le journal de Vitré, France 3 Bretagne, France Bleue Armorique) ont été sensible à la cause défendue et ont relayé cette information.

Nous souhaitons vous communiquer nos principaux arguments

- **Pas de nécessité** de transformer le plan en zone commerciale dans la mesure où l'offre alimentaire est suffisante :

1 supérette Coccimarket et 1 drive Intermarché sur la commune, 1 Utile et un Intermarché à 4 kms sur la commune d'Argentré du Plessis et en accès direct sur Vitré via des bus gratuits, les enseignes Lidl, Netto, Hyper U, Leclerc et Intermarché.

Il faut tenir compte de cette densité commerciale.

- **Destruction d'un espace vert** (puits de verdure) à contre-courant d'une démarche environnementale. On va bétonner un espace vert ! Ce projet induit la surconsommation, engendre toutes sortes de pollutions et va modifier notre cadre de vie.

- **Déstructuration de l'espace sportif** : Actuellement l'ensemble est cohérent avec un soccer, 2 salles de sports, 2 terrains de foot et un skate park attenants. Chaque habitant de tout âge peut circuler sans risque et avoir accès librement aux différentes activités. **L'ensemble est harmonieux et ouvert sur le bourg**. Les parents de jeunes joueurs se sentent lésés car contraints de devoir conduire au football leurs enfants à 1.5 km du bourg. Avec le déplacement des terrains de sport vers la zone des Hairies en direction d'Argentré, **les écoliers ne pourront plus y avoir accès**. L'espace est très satisfaisant, il bénéficie d'un éclairage alors que le terrain d'honneur n'en possède pas. Chaque semaine les équipes s'y entraînent et cela **crée de l'animation** dans le cœur de bourg.

- Beaucoup d'interrogations qu'en aux **coûts des aménagements** qui devront être supportés par la collectivité et qui bénéficieront à un particulier : voies d'accès, parkings partagés, déplacement des vestiaires du football et création d'un autre stade...).

Enfin, nous tenons à vous alerter sur le fait que cette modification du PLU va **déposséder les Etrellais d'un espace public** au profit d'un investisseur privé.

Notre préoccupation et notre engagement sont de défendre et préserver notre espace dans l'intérêt des Etrellais d'aujourd'hui et de demain.

Plaidoyer pour la préservation de notre espace public

Nous Etrellais, souhaitons préserver notre cadre de vie.

Nous Etrellais, désirons conserver l'intégralité de notre espace sportif au cœur de bourg.

Nous Etrellais, voulons faciliter l'accès de nos écoliers au terrain de sport.

Nous Etrellais, exigeons de respecter notre tranquillité.

Nous Etrellais, refusons de bétonner notre terrain de football.

Nous Etrellais, réclamons de pouvoir circuler en toute sécurité et liberté au sein de notre espace sportif.

Nous Etrellais, aspirons à protéger nos petits commerces et à ne pas céder aux sirènes de la grande distribution.

Nous Etrellais, réclamons que notre précieux espace public, écrin de verdure, reste NOTRE propriété.

Nous Etrellais, aspirons à demeurer ce que nous sommes : une jolie commune rurale qui a choisi d'accorder une place de premier choix au sport, pour les Etrellais d'aujourd'hui et de demain.

Le collectif Carton Rouge

Éléments contestant l'intérêt de la modification N°1 du PLU



Vitré et son pays

Étrelles veut un supermarché en c

Étrelles - La commune a un grand projet de requalification de son centre bourg, autour de la place Chanoine Delalande. Seraient créés un marché, une halle, un jardin... et une moyennsurface.

Un appel à intérêt a été lancé auprès de grandes enseignes alimentaires il y a peu. « On a eu deux retours négatifs, un positif et deux en attente », dévoilait la maire, Marie-Christine Morica, en fin de semaine dernière. Une moyenne surface alimentaire de 1 000 m², avec plus de 100 places de parking autour, pourrait voir le jour sur le premier des deux terrains de football du centre bourg, derrière les salles de sport.

« La supérette actuelle (Coccimarket) fait 340 m² et on prévoit dans la commune, au terme du PLU (plan local d'urbanisme) en 2028, 3 500 habitants. Il nous faut une offre alimentaire à la hauteur, où le prix d'appel est bon. Et quand on a une moyenne surface dans sa commune, on n'a pas besoin d'aller sur Vitré. » Une envie de la municipalité qui s'inscrit dans un projet bien plus large, initié dès 2018, à l'époque où l'État et la Région avaient lancé un appel à projets pour la revitalisation des cœurs de bourg. Étrelles n'avait pas été retenue.

Un marché, une halle...

Qu'à cela ne tienne, pour ce mandat, l'équipe en place a décidé de mettre l'accent sur les commerces... et la requalification du bourg. « Le premier mandat était axé sur l'école, le deuxième sur les services et le troisième est sur les commerces et les besoins des habitants », explique la maire, en place depuis 2008. Un grand projet de requalification du centre bourg, et notamment de la place Chanoine-Delalande, est ainsi sur la table. Il comporte plusieurs volets autour d'un point central : garer sa voiture et tout faire à pied dans un cœur de bourg dynamique.

« On a un tissu commercial de proximité avec des bons professionnels, un pôle enfance, une maison de santé, la mairie a été refaite avec l'intégration de l'agence postale, et la bibliothèque vient de rouvrir après



Un supermarché pourrait être construit sur l'un des terrains de football de la commune à Étrelles, près de Vitré.

PHOTO : OUEST-FRANCE

les travaux d'extension.

Dans le projet global, discuté en commission extra-municipale urbanisme-développement économique, avec le travail d'un cabinet spécialisé, on retrouve la création d'un marché, a priori semi-nocturne, d'une halle couverte ou semi-couverte pour accueillir des commerçants ambulants « et pourquoi pas ponctuellement des événements comme la fête de la musique », la création d'un jardin devant l'église en y incluant l'entrée de la bibliothèque, un nouveau parc dans la zone humide en direction du quartier de La Plesse et la réouverture d'un ruisseau, existant et enterré sous le bitume par le passé, qui serait le fil rouge. « C'est un projet plébiscité par la police de l'eau. »

Le supermarché, un projet privé

Et selon les élus, il y a un écueil juste-là : l'offre alimentaire. « La supérette est excentrée par rapport à d'autres services. On s'est dit pour-

quoi pas trouver une solution pour ramener le commerce alimentaire en même temps que la refonte de la place centrale. » Encore fallait-il un terrain où l'installer. Le premier des deux terrains de football a été identifié. « On vient de refaire la salle des Hairies et on a acquis le terrain de football (en sortant d'Étrelles, en direction d'Argentré). On y a mis de l'éclairage public. Le terrain est mieux que celui du centre, toujours humide et souvent inutilisable l'hiver. En lien avec le club de football, les entraînements seniors pourraient être menés aux Hairies. »

1,3 million pour requalifier la place

Ce qui libère donc le terrain de cœur de bourg pour y construire le supermarché. « On a lancé un appel à intérêts à des grandes marques de distribution pour savoir qui était intéressé pour venir là. On a envoyé le même courrier au patron de la supérette d'Étrelles. »

Pour Marie-Christine Morica, ce terrain est une opportunité. « Les grandes enseignes savent qu'elles ne pourront plus construire en périphérie. C'est idéal en cœur de bourg. Et l'idée est d'avoir quelque chose qui soit ouvert 7j/7. » L'appel a été lancé en mai et les retours des professionnels étaient attendus pour fin juin.

La requalification de la place centrale, pour 1,3 million d'euros, pourrait se faire en 2022. Le supermarché, lui, relève d'un projet privé et le calendrier n'est pas arrêté. Les élus prévoient de rencontrer les commerçants en juillet pour leur présenter les esquisses du grand projet avant une consultation publique en septembre. Les appels d'offres, avant de lancer les travaux, pourraient suivre en octobre. « Il y a un réel projet écologique dans notre façon d'aborder ce dossier. C'est une centralité qui répond à tous les besoins à pied. »

Donovan GOUGEON

La mobilisation contre le supermarché grandit

Étrelles – Ils étaient plus de 200, vendredi, à s'être donné rendez-vous au terrain de football, où devrait s'implanter le futur supermarché. Ils étaient à montrer leur opposition au projet mené par la Ville.



Plus de 200 personnes ont répondu à l'appel du collectif Carton Rouge. Créé il y a trois semaines, il s'oppose à l'implantation d'un supermarché dans le centre-ville.

PHOTO : OUEST-FRANCE

La mobilisation

Ils sont nombreux à avoir répondu à l'appel du collectif Carton Rouge, vendredi, au terrain de football, au point de surprendre même les organisateurs de la mobilisation. « On a créé notre collectif il y a trois semaines, nous avons déposé des tracts dans toutes les boîtes aux lettres de la ville, mais on ne savait pas qui allait se joindre à nous », confie une membre du collectif. Sur le terrain qui devrait accueillir selon les souhaits de la mairie le nouveau supermarché, ils sont plus de 200 à être venus, habillés en rouge.

Des grandes surfaces à proximité

« C'est assez symbolique de se don-

ner rendez-vous ici », explique Sylvie Hamois, du collectif, créé à la suite d'une première action, organisée le 20 juillet. « Nous ne sommes pas opposés à tout le projet, seulement nous nous interrogeons. Nous n'avons pas besoin d'un supermarché, alors que nous sommes situés à cinq minutes de celui d'Argenté-du-Plessis et à dix minutes de la zone commerciale de la Baratière, à Vitré. En plus du locavore, nous avons aussi une supérette dans le bourg, qui aide bon nombre d'habitants en livrant, par exemple, les personnes âgées. Ouvrir un supermarché revient à les condamner. »

Pour les membres de Carton Rouge et les personnes venues les soutenir, le projet de la municipalité vient d'un autre âge, et n'est plus compati-

ble avec les volontés d'écologie. « Nous sommes pour les mesures de végétalisation, bien évidemment, mais pourquoi vouloir bétonniser un espace qui est vert aujourd'hui ? Ce serait un désastre écologique en plus d'être une catastrophe humaine. Beaucoup de bourgs sont morts après l'implantation de grandes surfaces à proximité... Nous nous opposons aujourd'hui pour nos enfants, pour lesquels nous préférons développer le sport que la consommation, d'autant plus que la France va accueillir prochainement les Jeux Olympiques ! »

Défendre une qualité de vie

S'opposer au projet est aussi une façon de défendre leur qualité de vie. « Un supermarché signifie égale-

ment plus de circulation et plus de bruit pour les habitants à proximité. Si nous voulions une grande surface à proximité, nous serions allés vivre en ville, à Vitré ou à Rennes ! »

Au cours du rassemblement, Xavier Lacquement, également membre du collectif, a pris la parole pour évoquer, une nouvelle fois, les raisons de leur opposition à l'implantation du supermarché. Il a conclu son discours en appelant à poursuivre la mobilisation le 18 septembre, sur ce même lieu, lors de la présentation du projet par la municipalité, et lors du vote, fin septembre, du conseil municipal.

Roxane GROLLEAU.

PROJET DE SUPERMARCHÉ. À Étrelles, deux visions s'opposent

Une réunion publique est organisée le 18 septembre pour parler notamment du projet de supermarché à Étrelles. Les opposants, eux, continuent de se mobiliser.

ÉTRELLES. La commune aura-t-elle bientôt un supermarché dans son centre bourg ?

C'est le souhait de la majorité, emmenée par la maire Marie-Christine Morice, qui porte un projet de revitalisation pour son cœur de bourg.

Ce projet comprend divers aménagements, mais comporte surtout l'implantation d'une surface de vente alimentaire inférieure à 1 000 m².

« Il faut rappeler le contexte. Après la fermeture du tabac-presse et du café du centre, l'association des commerçants était inquiète. Avec un cabinet, nous avons mené des ateliers de travail avec les commerçants, des citoyens et la CCI. Des constats ont été faits, notamment celui de la fragilité du commerce de proximité », présente Marie-Christine Morice.

Autre constat : la commune a besoin d'un « commerce moteur qui servirait aux commerces environnants » dans son cœur de bourg d'où l'appel à manifestation d'intérêt lancé pour que des enseignes se positionnent dans ce projet global de revitalisation du centre-bourg.

Après cette démarche, seule Intermarché s'est positionnée. « Nous ne voulons pas devenir une cité-dortoir et on ne va



Le plan du projet de revitalisation du centre-bourg d'Étrelles

pas tuer le commerce avec le supermarché », ajoute la maire d'Étrelles.

Une solution pour le terrain de foot ?

Le futur supermarché, qui ne comprendrait pas de cellules commerciales, pourrait s'installer à la place d'un terrain de foot.

Un lieu que ne comprennent pas les opposants et qui demanderait une modification du Plan local d'urbanisme (PLU).

« Le terrain est peu praticable et nous travaillons sur les alternatives. Nous avons un terrain de deux hectares à côté des terrains. C'est un espace qui a vocation à accueillir du loisir », répond Marie-Christine Morice.

Un nouveau terrain pourrait donc s'implanter sur réserve foncière acquise il y a quelques années, tout comme des vestiaires, impactés par le projet du supermarché.

Sur les questions de sécurité (lire encadré), l'élue indique qu'un parc est en projet, une liaison sécurisée qui desservirait les nouveaux quartiers et le cœur de bourg.

Il est aussi question d'un accès routier entre le supermarché et la route d'Argentré. « Il serait proche d'une maison mais nous voulons impacter le moins possible les gens. Puis les camions de livraison ne passeront pas par le centre-bourg. »

Enfin, sur la mobilisation des

opposants et du collectif Carton Rouge (lire encadré), l'élue tient à préciser : « Le collectif se dit apolitique mais il y a des membres de l'association Mieux vivre à Étrelles, créée en 2014 après les élections municipales. »

Après la réunion publique du 18 septembre, le projet de revitalisation sera sur la table du conseil municipal, lundi 27 septembre.

Maxime Turberville

PRATIQUE

Réunion publique samedi 18 septembre de 10 h à 12 h 30 avec la présentation du projet global de revitalisation du centre-bourg.

Un collectif ne veut pas du supermarché

La mobilisation semble prendre de l'épaisseur à Étrelles. Si on peut voir des messages ici et là dans la commune contre le projet de supermarché, un collectif s'est constitué également durant l'été.

Intitulé Carton Rouge, il souhaite sauvegarder un terrain de foot, là où le supermarché pourrait s'implanter.

Ce collectif qui se dit « citoyen » et « apolitique » a organisé une réunion samedi 28 août à la ferme de La Plesse, route d'Argentré.

« Une soixantaine de personnes étaient présentes. Nous avons eu des jeunes et des anciens. Il y avait des élus de l'opposition et une personne de la majorité. Nous avons présenté le projet d'ensemble et pris les avis et remarques », explique Sylvie Harnois du collectif Carton Rouge.



Xavier Lacquement et Sylvie Harnois

Quels sont les griefs du collectif Carton Rouge contre le projet de supermarché ? La sécurité tout d'abord.

« Beaucoup d'enfants sortent de l'école pour aller au terrain. Un accès devra être créé entre le supermarché et la route d'Argentré. Cette route va passer près du skatepark et d'une maison. Il y aura plus de trafic. Il y aura aussi 64 places de parking créées », présente Sylvie Harnois.

Le collectif souhaite sauve-

garder le terrain de foot, « parfois moins praticable », mais « utile pour les écoles ».

« Il y a d'autres possibilités que de faire un supermarché dont on n'a pas besoin », lance Xavier Lacquement.

Sur ce point, il ajoute : « A Argentré-du-Plessis, on a déjà Intermarché et Utile. » Des commerces suffisants aux yeux du collectif Carton Rouge.

Xavier Lacquement s'inquiète par ailleurs des projets futurs du porteur privé.

« Pourquoi ne s'agrandirait-il pas ensuite ? »

Une mobilisation vendredi 10

Sur le dossier du supermarché, le collectif aurait souhaité une grande consultation de la population. « Nous sommes d'accord avec le projet global de revitalisation avec la coulée verte et le ruisseau, mais le supermarché, ce n'est pas ce qu'on veut pour la commune », reprend Sylvie Harnois.

Après un premier rendez-vous samedi 28 août, Carton Rouge organise une nouvelle action vendredi 10 septembre de 19 h à 19 h 30 au terrain de foot.

« Il faut fédérer un maximum », annonce Sylvie Harnois. « Si on ne bouge pas, le projet va être entériné », conclut Xavier Lacquement.

M.T

Étrelles

Une balade dans le projet du centre bourg



Grâce à des panneaux et des projections, les habitants ont pu s'imaginer à quoi allait ressembler leur centre-ville après le réaménagement. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Depuis plusieurs semaines, le projet de la mairie de revitalisation du centre bourg, fait beaucoup parler, notamment en raison de la transformation d'un terrain de football en supermarché. Samedi, la Ville avait donc donné rendez-vous aux habitants pour présenter plus en détail le projet, notamment à l'aide de projections et de déambulation. Les membres du collectif Carton Rouge, créé il y a quelques semaines pour lutter contre l'implantation de la surface commerciale étaient aussi au rendez-vous, avec l'objectif d'interroger les élus présents.

Toutes les demi-heures, une déambulation en compagnie des architectes en charge du projet a permis à chaque petit groupe d'habitants de prendre connaissance du projet, et de se projeter dans cette nouvelle vision du centre-ville, plus végétalisé.

Des réponses, et toujours plus de questions

Pour la maire, Marie-Christine Morice, ce rendez-vous est une petite réussite. « Les gens se sont déplacés, ont pu poser leurs questions. Mais c'est vrai que les personnes vêtues en rouge, membres du collectif, ont peut-être un peu fait peur. Mais c'est

normal, ils ont également le droit d'être là et de s'interroger. »

Pour Sylvie Harnois, à l'initiative de Carton Rouge, la matinée est plus en demi-teinte. « Beaucoup de nos questions restent sans réponse. Par exemple, on ne nous a pas donné le prix que ces transformations allaient coûter. Cependant, nous partageons bien évidemment cette volonté de revégétalisation du centre-ville. Nous constatons tout de même que la partie clivante, celle du supermarché, n'est pas du tout abordée aujourd'hui, alors que le projet est voté au conseil municipal la semaine prochaine. »

Un constat qui n'est pas partagé par la maire de la commune. « La partie surface commerciale est indiquée sur tous les plans. Les habitants ont l'information, et la présentation est faite sur le projet dans sa globalité. Cependant, nous ne pouvions pas faire de projection sur quelque chose qui n'a pas encore été voté », explique Marie-Christine Morice.

Le réaménagement global doit être voté au conseil municipal dans la semaine du 20 au 27 septembre.

Roxane GROLLEAU.

Pays d'Argentré

■ ÉTRELLES

Des opposants refoulés du conseil

Il est 22 h 30 quand l'éclairage public se coupe rue de La Chaussonnière à Étrelles. Les gendarmes allument leur lampe tactique et des portables servent de lumière dans la rue.

« C'est bien, ils font des économies pour financer leur supermarché ! », lâche alors un homme qui porte un sweat à capuche et dont on distingue à peine le visage dans la nuit noire.

Comme lui, ils sont une quarantaine à attendre devant la salle des mariages de la commune, lundi 27 septembre 2021, où se tient le conseil municipal. Une salle des mariages qui porte bien mal son nom ce soir-là.

Car si le divorce était bien entamé au soir du lundi 27 septembre 2021, il est définitivement consommé après la soirée de lundi entre ceux qui sont pour le projet de supermarché et ceux qui sont contre.

Une soixantaine de personnes mobilisées

Tout a commencé vers 20 h lundi soir. Devant la salle des mariages, des opposants au projet se rassemblent. Ils sont jusqu'à une soixantaine. Des élus de la minorité comme Alain Bignon sont présents.

Tous ont répondu à l'appel du collectif Carton Rouge qui se mobilise depuis des semaines contre le projet porté par la majorité municipale et sa maire, Marie-Christine Morice.

À l'ordre du jour du conseil municipal, une délibération sur le projet d'aménagement global et de revitalisation du centre-bourg. Un dossier dans les cartons depuis des mois mais qui comprend l'installation d'un supermarché en centre-bourg, à la place d'un terrain de football.

C'est ce projet qui divise les Étrellois depuis plusieurs semaines.

« La mort de notre commerce »

Le conseil municipal doit débiter à 20 h 30 à la salle des mariages mais des élus sont déjà présents dans le bâtiment en pierres dont les rideaux sont baissés.

Parmi les manifestants, certains pointent le manque de



Une soixantaine de personnes a manifesté lundi soir

« communication » et de « sérieux » du projet.

Il y a aussi Laurence et Jean-Yves Poulouin, un couple bien connu à Étrelles et qui tient depuis plus de 13 ans le CociMarket dans la commune. Un commerce qui fait boucherie-charcuterie traiteur mais aussi épicerie. Pour eux, « si le projet de supermarché se fait, c'est clairement la mort » de leur commerce.

Le couple a lancé une pétition qui a réuni 1722 signatures depuis juillet. Et ce lundi soir, ils espèrent de nouveau faire entendre leur courroux mais aussi leurs arguments lors du conseil municipal qui est une séance publique.

Le huis clos demandé

Il est 20 h 30 et des élus de la minorité ainsi que cinq manifestants entrent dans le calme dans la salle des mariages. Ils prennent place dans un coin. L'ambiance est glaciale.

Un adjoint de Marie-Christine Morice prend la parole, presque gêné, et demande le « huis clos » de la séance. « Plusieurs élus ont souhaité ce choix », avance-t-il. Stupeur chez les manifestants, mais aussi les élus de la minorité.

« Quelle est la raison du huis clos ? », interroge Alain Bignon, chef de file de la mino-

rité. « C'est pour la sérénité des échanges entre les élus », répond Marie-Christine Morice, d'une voix posée.

« C'est ça, la démocratie ? »

Les manifestants s'insurgent et Jean-Yves Poulouin prend alors la parole. « Ce n'est pas normal. C'est ça, la démocratie à Étrelles ? Je veux voir la tête des gens qui vont voter notre mort », lance le commerçant en regardant l'assemblée. En face, certains élus baissent les yeux.

« Il n'y a aucune utilité à ce projet », lance un autre opposant. Laurence Poulouin interpelle alors aussi la maire d'Étrelles : « Notre fonds de commerce, c'est le prix d'une maison. Cela fait 13 ans que nous sommes ici. Nous assurons un service 6 jours sur 7. Vous avez oublié ? »

Après de très rapides et vifs échanges, le huis clos est voté. Les cinq manifestants quittent alors la salle, ainsi que la presse (*Le Journal de Vitré* et *Ouest-France*). « Je suis désolée », glisse Marie-Christine Morice en s'adressant aux deux journalistes qui voulaient assister et retranscrire les débats de ce conseil municipal.

« Ça s'appelle de la lâcheté », lance un opposant avant de quitter la salle.

À l'extérieur, les manifestants n'ont pas quitté les lieux. « Certains voulaient parler lors du conseil. On leur manque de respect », confie une manifestante.

Le conseil municipal s'est achevé un peu avant minuit. La délibération sur le projet d'aménagement global et de revitalisation du centre-bourg a été votée avec 18 voix pour et cinq voix contre.

Maxime Turberville

Par la petite porte...

À la fin du conseil municipal hier soir, les élus de la minorité ont été applaudis par les manifestants, ceux de la majorité sifflés. Ces derniers n'auraient pas échangé avec les opposants et auraient même quitté la salle du conseil discrètement par une porte derrière le bâtiment.

Envoyé : dimanche 5 juin 2022 21:26
À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>
Objet : [EXTERNE] Terrain de foot

Bonsoir

Il me semble dommage de sacrifier le complexe sportif. Les enfants qui souhaiteront aller de la salle des sports au terrain de foot seront obligés de traverser la route.
Pas de zone piétonne aménagée sur une route qui devient très passagère pour l'accès aux hairies.
Cordialement
LOUAISIL Didier

Envoyé : lundi 6 juin 2022 22:13
À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>
Objet : [EXTERNE] Enquête publique Etreilles

Bonjour,

Je suis contre le changement de PLU du complexe sportif d'Étreilles pour y construire une surface alimentaire. Sachant que la commune est déjà desservie par plusieurs grandes surfaces aux alentours des 10km (Leclerc, Intermarché, Lidl, Netto...). De plus, des navettes gratuites sont déjà mises à disposition pour s'y rendre. Etreilles ayant un grand complexe sportif au cœur du bourg permettant d'y accéder à pied ou à vélo en toute sécurité pour tous, jeunes, adultes comme seniors. Étant jeune etrellaise je me soucie de l'environnement etrellais en bétonnant une surface verte pour y implanter une grande surface et entraînant un flux routier près du centre bourg. L'écologie étant au cœur de l'actualité et de nos études.

Anonyme

Envoyé : lundi 6 juin 2022 15:50
À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>
Objet : [EXTERNE] avis d'enquete public

Bonjour,

Nous sommes défavorables au changement de PLU car nous voulons garder notre espace sportif qui est très cohérent, bien groupé (salle de sport,soccer,terrain de foot,skate-parc).

Nous voulons conserver un espace vert et non voir construire une grande surface qui séparerait notre espace sportif en deux (entre salle des sport et terrain de foot)

Cet espace sportif est très sécurisant pour les habitants de tous âges qui viennent voir leurs enfants ou même faire leur activité sportive. Les parents peuvent déposer leurs enfants pour différente

activité en un seul déplacement. Les personnes âgées (maison de retraite) peuvent venir voir leurs petits-enfants car ensemble sportif à proximité.

Changement de PLU pour construire une surface alimentaire va à l'encontre de préserver notre environnement (espace sportif remplacé par du béton) Surtout Que nous sommes desservies par un bon nombre de supermarché tout autour tour à moins de 7 km et que des navettes gratuites entre ces villes sont en service pour la population, ainsi qu'un drive à 800m du bourg.

La commune s'agrandit donc les équipements sportifs devront suivre pour de plus en plus de sport diversifier. Les écoles doivent proposer des activités sportives mais sans terrain à proximité cela sera compliqué.

Pourquoi changer le PLU d'un espace vert, utile à la santé de tous que ce soit sportif, ou à la beauté visuelle de nos superbes chênes. Le tout remplacé par une vue de béton, tôle, véhicule, bruit, odeur et insécurité de tous.

Quel paysage et espace de vie laisseront nous à nos jeunes ?

Eliane PERCHE

Envoyé : lundi 6 juin 2022 16:20

À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>

Objet : [EXTERNE] enquete publique

Bonjour,

Je suis contre le changement du PLU du complexe sportif pour le remplacer par du béton alors que l'on nous dit qu'il faut arrêter de bétonner les sols car

Il y aura de plus en plus d'intempéries, risque d'inondation (on le voit toutes les semaines à la télé). La surface commerciale peut être faite dans une zone d'activité,

Donc pas de risque de plainte pour nuisances et circulation de véhicule dans le village. On nous dit de pratiquer des activités sportives pour le bien être de chacun,

Chez nous à Etrelles et on veut détruire un complexe sportif.

L'actualité actuelle est de préserver l'environnement, pratiquer de sport, être écologique, savoir consommer raisonnablement et en changeant le PLU nous allons à l'encontre de tous ces projets.

Marc NEVEU

Envoyé : mardi 7 juin 2022 17:22

À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>

Objet : [EXTERNE] enquête utilité publique modification du PLU

J'exprime ici mon opposition à ce projet de modification du PLU en vue de permettre l'implantation d'une grande surface en lieu et place du terrain de football pour les raisons suivantes :

1- Aucune utilité sachant qu'il existe déjà 7 grandes surfaces dans un rayon de 7 kms dont deux à 3 kms (Utile et Intermarché qui en plus à un Drive à Etreilles.) Et d'ailleurs cela ne répond pas à une demande de la population, la plupart des habitants d'Etreilles travaillant sur Vitré ou Argentré. Et il existe une supérette à Etreilles avec boucherie très bien tenue.

2- Cela entraînerait des dépenses très élevées pour les contribuables etrelais pour de nombreuses années du fait de la nécessité de recréer un terrain de foot + un vestiaire-douches + des travaux de voirie. Le total de ces dépenses n'a pas été évalué (ou tout du moins on a bien pris soin de ne pas en informer la population). Certainement plusieurs centaines de milliers d'euros, voire beaucoup plus. Tous ces frais auraient fatalement une incidence importante sur la fiscalité locale à l'heure où le pouvoir d'achat est devenu une priorité pour beaucoup de familles.

3- Cela entraînerait une diminution des surfaces agricoles dont on sait que cela constitue une menace pour les générations futures, celles-ci étant déjà diminution constantes (implantation de lotissements, création de zones artisanales, etc....).

4- Cela entraînerait une augmentation des surfaces artificialisées avec les conséquences que l'

On connaît sur les nappes phréatiques et les risques d'inondation en cas d'épisodes pluvieux violents qui sont de plus en plus fréquents.

5- Cela entraînerait la disparition de petits commerces locaux (supérette, boulangerie, fleuriste, presse, etc....) ce qui va à l'encontre du souhait généralement exprimé par les citoyens et est très incorrect vis à vis de ces commerçants qui ont investis de grosses sommes d'argent + toute leur énergie pour créer ou reprendre ces commerces qui deviendraient invendables. Ces personnes ne méritent pas d'être traitées de la sorte alors qu'elles ont rendu service aux Etreillais de nombreuses années, pour certains en étant même ouverts le dimanche matin.

6- il existe un risque non négligeable que ce projet de grande surface ne soit pas viable économiquement. Que se passerait-il en cas de faillite de cette grande surface ayant entraîné la disparition des petits commerces existants dans son sillage ? Plus de commerces du tout !

7- Le centre bourg a-t-il vraiment besoin d'être "revitalisé" ?

Guy Beucher

Envoyé : mercredi 8 juin 2022 12:00

À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>

Objet : [EXTERNE] Modification du PLU Etreilles

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-joints mes arguments **contre** une révision du PLU au bénéfice d'une implantation d'une grande surface à Etreilles.

En espérant que mes arguments soient entendus (je sais ne pas être la seule à avoir ce point de vue), je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Mme MAHEVAS (habitante d'Etreilles).

M. Le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes arguments **contre** une révision du PLU au bénéfice d'une implantation d'une grande surface à Etreilles :

Cette installation est prévue à la place d'un des terrains de foot de la Commune qui forme un tout avec le complexe sportif (gymnase, skate park). C'est actuellement un endroit sécurisé pour que nos enfants puissent participer à leurs activités sportives et y aller seuls. Si un hypermarché est installé derrière le gymnase, la sécurité de nos enfants sera compromise par l'augmentation de la circulation (voitures de particuliers et camions de ravitaillement du magasin) autour du complexe sportif. Notamment pour les enfants qui voudront aller jouer sur le terrain de foot restant.

De plus, nous avons la chance à Etreilles d'avoir un commerce alimentaire de proximité (Cocci) avec un boucher-traiteur de qualité et des produits alimentaires et de premières nécessités suffisantes. Ils proposent également des livraisons à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer.

La création d'une grande surface à Etreilles est la fin de ce commerce implanté depuis des années au sein de la Commune. De plus, nous avons déjà à 5 minutes en voiture un Intermarché (à Argentré du Plessis), et à 10-15 minutes en voiture un Leclerc, un Super U, un autre Intermarché implanté à Vitré. Un des arguments du projet d'implantation de la grande surface à Etreilles, est que nous pourrions faire notre plein de courses à pied...Je ne me vois pas traverser Etreilles avec mon caddie...Ce qui veut dire que les habitants d'Etreilles souhaitant faire leur plein de courses dans la nouvelle grande surface prendront leur voiture, ce qui augmentera la circulation routière et la pollution atmosphérique dans notre Commune.

Actuellement, les Etreillais font leur plein de courses sur leur trajet domicile-travail pour les actifs et dans les grandes surfaces environnantes pour les autres.

Et enfin, dans un contexte environnemental qui ne va pas bien (cf. rapport du GIEC), est-il judicieux de supprimer un espace vert pour du béton ? Au-delà de l'aspect visuel, cela réduira l'infiltration des eaux de pluies, et polluera les eaux de ruissèlement de la surface bétonnée.

Des poubelles seront forcément installées aux abords de la grande surface, créant des nuisances olfactives et des nuisances sonores avec le passage d'un camion de ramassage des ordures.

En conclusion, l'implantation d'une grande surface à Etreilles serait une catastrophe pour notre Commune : réduction de la sécurité de nos enfants, augmentation du trafic routier, mort de notre commerce de proximité, augmentation de la pollution de l'air et de l'eau, diminution des espaces verts et des possibilités d'activités sportives.

En espérant que mes arguments soient entendus (je sais ne pas être la seule à avoir ce point de vue), je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Mme MAHEVAS (habitante d'Etreilles).

Envoyé : vendredi 10 juin 2022 11:35

À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>

Objet : [EXTERNE] Réponse à l'enquête publique

Bonjour,

Il est bien regrettable que Mme Morice n'ait pas eu la décence d'informer, de consulter, en temps et en heure, ses concitoyens sur le projet totalement absurde de l'implantation d'une grande surface.

Absurde, pourquoi ?

Effectivement, il n'y a aucun besoin d'avoir une grande surface supplémentaire. Nous avons largement ce qu'il faut à disposition sur place, et autour d'Etelles, avec un réseau de grande distribution bien plus déployé que la moyenne nationale !

Nous disposons d'une dynamique au niveau local que le projet de Mme Morice va casser : l'Intermarché vendra de l'alimentation, du pain, des fleurs, des journaux,... Si cette implantation est effective, on va droit dans le mur. Et ce ne sera plus une dynamique que nous conserverons. Etrelles deviendra un bourg à l'agonie, une cité dortoir.

D'autre part, on ne cesse de parler de protection de l'environnement, de réchauffement climatique en pensant à ce que nous laisserons aux générations futures. On veut supprimer un espace vert, un lieu sportif où règnent un état d'esprit, du fairplay, une joie de partager en équipes, supprimer cette belle bouffée d'oxygène, perturber le cours de la nature (ruisseau). Tout cela pour exporter l'espace vert vers les Hairies, lieu éloigné. Il ne sera pas seulement question de protection de l'environnement. Il y va de la sécurité de nos enfants. La route, située entre Etrelles et Argentré du Plessis, est hyper dangereuse. Au lieu-dit la Croix Limier, les véhicules devraient rouler à 70 km/h. C'est très rarement le cas. Plutôt que de dépenser de l'argent inutilement, Mme Morice devrait plutôt se préoccuper de la sécurité.

Et je ne parle pas du bruit, des nuisances causées nuit et jour par le va-et-vient incessant des camions de livraison, des déchets que cela engendrerait !

Alors, Mme Morice réfléchissez-bien : vous êtes à la mairie d'Etelles "pour y déposer votre empreinte" durant votre mandat avec la réalisation d'un tel projet? ou souhaitez-vous plutôt vous soucier de la vie des Etrellais ?

Laurence Mascaro

Envoyé : vendredi 10 juin 2022 15:10
À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>
Objet : [EXTERNE] Centre commercial à Etreilles

Bonjour

Je vous fais part de mon désaccord quant à la construction d'un supermarché à Etreilles car :
Il sera implanté en plein milieu d'un complexe sportif ce qui n'est pas très judicieux Nous avons déjà
une supérette très bien située et qui offre tous les produits nécessaires à la vie quotidienne Quand
on voit les dégâts occasionnés encore très récemment par le changement climatique dû entre Autre
au bétonnage de toutes ces implantations Est ce vraiment nécessaire de gâcher un espace vert alors
que nous avons 2 commerces alimentaires à 4kms (Argentré du plessis) et 5 à 6 grandes surfaces
alimentaires à 6kms (Vitré) Il y aurait sûrement encore d'autres arguments que d'autres personnes
vont vous donner contre ce Supermarché En espérant avoir été lu et compris
Jeanine Et Michel Fouillet

Envoyé : dimanche 12 juin 2022 14:18
À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>
Objet : [EXTERNE] Lettre enquête pulique

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

Ci-joint le courrier pour l'enquête publique.

Je vous ai déposé le courrier dans la boîte aux lettres de la mairie.

Cordialement

Clarisse BADIER

Mr HUET Matthieu & Mme BADIER Clarisse

1 rue de Vendée

35370 ETRELLES

MAIRIE D'ETRELLES

Mr LUCAS Gilles

Commissaire Enquêteur

Fait le 11 Juin à ETRELLES

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Nous sommes habitants depuis toujours à Etreilles, nous voulons aujourd'hui nous exprimer contre le projet de l'implantation d'une grande surface sur le terrain de foot d'Etreilles.

Nous avons toujours vécu à Etreilles, et depuis tant d'années nous n'avons jamais ressentis le besoin d'avoir un supermarché dans la commune.

Nous avons les commerces de proximité (Coccimarket, fleuriste, boulangerie ...), en créant ce supermarché, les commerces de proximité vont baisser le rideau car le supermarché va vendre les mêmes produits que nos commerces. Battons-nous aussi pour eux.

Etant sportif, nous avons toujours pratiquer nos sports dans cette commune. Ayant un complexe sportif comme cela, est idéal. Cela nous permet d'aller facilement aux différents sports. C'est aussi aller aux sports seul quand nous étions jeunes. En mettant un supermarché a cet endroit, les enfants ne seront plus en sécurité, il y aura beaucoup de circulation, les camions pour les livraisons, il faut penser à la sécurité de nos jeunes.

Mais aussi la sécurité dans le bourg, nous voulons garder notre tranquillité sans cet excès de circulation.

Parlons aussi d'environnement, ce grand espace vert dans le bourg, c'est une chance. On se bat pour mettre des espaces verts et là on va le détruire pour mettre du béton ? Protégeons notre environnement, tous ces arbres, ne les détruisons pas pour un supermarché qui n'a pas d'intérêt.

On voulait aussi vous informer que Mme La Maire n'a jamais demandée l'avis aux habitants d'Etelles. Elle aurait pu étudier nos besoins, prendre connaissances de nos idées, mais rien.

Monsieur Le Commissaire, merci d'avoir prit le temps de lire notre courrier.

On vous prie de bien recevoir nos sincères salutations.

Cordialement

HUET Matthieu & BADIER Clarisse

Envoyé : dimanche 12 juin 2022 17:04
À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>
Objet : [EXTERNE] Enquête terrain de foot

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Ci-joint mon courrier contre le projet de modification du PLU pour une grande surface sur le terrain de foot.

J'ai mis le courrier dans la boîte aux lettres de la mairie d'Etelles

Cordialement

Olivier BADIER

Mr & Mme BADIER Olivier
22 rue du chardonneret
35370 ETRELLES

MAIRIE D'ETRELLES
Mr LUCAS Gilles
Commissaire Enquêteur

Fait le 11 Juin à ETRELLES

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Nous sommes habitants à Etreilles, nous voulons aujourd'hui nous exprimer contre le projet de l'implantation d'une grande surface sur le terrain de foot d'Etreilles.

Nous Etreillais, gardons notre cadre de vie

Nous Etreillais, gardons notre espace sportif

Nous Etreillais, refusons le béton sur le terrain de foot

Nous Etreillais, voulons protéger nos petits commerces

Nous Etreillais, voulons conserver notre espace public, notre verdure

Nous Etreillais, pensons à la sécurité des enfants

Nous Etreillais, gardons un accès facile au terrain de sport aux Ecoles

Nous Etreillais, voulons conserver nos arbres pour la flore.

Monsieur Le Commissaire, veuillez recevoir nos sincères salutations

Cordialement

Olivier & Fabienne BADIER

Envoyé : dimanche 12 juin 2022 17:41
À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>
Objet : [EXTERNE]

Je ne vois pas l'utilité de mettre une grande surface en remplacement d'un terrain de foot.

Il y a une supérette qui existe depuis longtemps et qui apporte ce dont les Etrellais ont besoin avec un rayon traiteur et boucherie de grandes qualités. A moins de 2 kilomètres il existe déjà 2 surfaces de vente puis Vitré n'est qu'à 7.5 kms.

Sacrifier un terrain de foot est un non sens.

Cordialement

L.Jagline

Envoyé : dimanche 12 juin 2022 20:52
À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>
Objet : [EXTERNE] Contre le projet de la mairie et la modification du PLU

Bonjour, notre famille est contre le projet de la mairie pour l'implantation d'une supérette sur un espace de loisir et donc contre la modification du PLU, (voir le dossier en pièce jointe à joindre au dossier de contestation) qui nous le pensons est suffisamment détaillé avec une vision de long terme pour les Etrellais, sans augmentation à outrance des impôts ce qui sera certainement le cas du projet de l'actuel majorité du conseil municipal et Mme Le Maire.

Famille BEASSE

Dossier enquête publique pour la modification du PLU :

COMMUNE D'ETRELLES

**AVIS
D'ENQUETE PUBLIQUE**

**SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE
D'ETRELLES**

Par arrêté n°AR2022-17 en date du 26/04/2022, le Maire de la Commune d'Etrelles a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Etrelles.

Ce projet de modification de PLU a pour objet :

- La création d'une nouvelle OAP (Rue Normand d'Etrelles),
- La création d'une sous-zone en zone UC (changement de destination secteur santé),
- La modification du règlement en zone UC (règles relatives au stationnement),
- La modification du règlement en zone UZ (règles relatives aux clôtures et aux annexes),
- La modification du règlement en zone 1AUa (règles relatives à la perméabilité des stationnements),
- La modification du règlement en zone A (règles relatives à l'implantation des constructions),
- La modification de la liste des changements de destination en zone A
- La rectification d'une erreur matérielle (marge de recul sur voie départementale en zone UA),
- La création d'un emplacement réservé (création d'une liaison entre le parc et la rue Marquise de Sévigné),
- La modification partielle de la zone UL (création d'un secteur mixte autorisant les destinations : « Equipements d'intérêt collectif et services publics » et « Commerce et activités de service »)

**Cette enquête publique, d'une durée de 32 jours, se déroulera :
du vendredi 13 Mai 2022 à 9h jusqu'au lundi 13 Juin 2022 à 17h**

A cet effet, par décision en date du 01/04/2021, le Tribunal administratif de Rennes a désigné en qualité de commissaire enquêteur **Monsieur Gilles LUCAS**, hydrogéologue à la retraite.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public à la Mairie d'Etrelles, du **vendredi 13 Mai 2022 à 9h au lundi 13 Juin 2022 à 17h**, soit pendant les **32 jours consécutifs** de l'enquête publique, aux horaires habituels (Lundi de 14h à 17h, mardi-mercredi-vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 17h, samedi de 09h à 12h) Le **dossier d'enquête numérique** pourra être consulté en ligne par le public pendant la durée de l'enquête publique sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <http://www.ville-etrelles.fr>

Les observations pourront être inscrites sur le registre prévu à cet effet, ou être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete@etrelles.bzh

Les observations du public reçues par voie électronique seront publiées sur le site internet de la commune à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie d'ETRELLES - A l'attention de M. le Commissaire enquêteur - ne pas ouvrir - Modification n°1 du PLU - 02 Rue Julien Caillel 35370 ETRELLES

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie d'ETRELLES pour recueillir les observations et propositions des intéressés les :

**Vendredi 13 Mai 2022 de 9h à 12h
Samedi 04 Juin 2022 de 9h à 12h
Lundi 13 Juin 2022 de 14h à 17h**

A l'expiration du délai de l'enquête publique, soit le 13 Juin 2022 à 17h, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, précisant si elles sont favorables ou non. Le commissaire enquêteur transmettra à Madame le Maire le dossier de l'enquête publique avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie et sur le site internet de la Commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commission d'enquête, est le Conseil Municipal d'Etrelles.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la personne responsable du projet :

MORICE Marie-Christine, Maire d'Etrelles, 02 Rue Julien Caillel 35370 ETRELLES

**Le Maire,
Marie-Christine MORICE**



L'objectif de la mairie est d'implanter un commerce privé sur le terrain de foot (d'où la modification du PLU), **afin d'obtenir des subventions pour l'aménagement du centre bourg** (Place du Chamoine de la Lande, parvis de l'église, parking près des salles de sports et le terrain du presbytère). Ce projet va à l'encontre du maintien des espaces du programme écologique pour l'infiltration par le sol des eaux pluviales puisque l'on va augmenter les surfaces couvertes, bétonnées ou bitumées par ce futur aménagement. Ces infrastructures freineront la possibilité d'accroître les éventuelles extensions de salles de sports multi activités et de convivialités voire limiteront les propositions de plans d'aménagements possibles pour les années à venir. Ils couvriront les demandes des Etrellois pour leur bien-être et leur liberté de choisir leurs activités de loisirs 7 jours/7 et 24h/24h. Limitant l'accès à proximité des activités pour les scolaires et les habitants, chacun sera contraint en conséquence de se déplacer en véhicule motorisé vers la zone de loisirs déportée en direction d'Argenté.

Le coût de cet aménagement sera plus élevé qu'il n'est pas dit et il n'est pas budgétisé par la mairie. Nous doutons que le futur commerçant acceptera de payer 1.5 à 2 fois le prix d'une implantation qu'il pourrait faire dans une zone commerciale ou industrielle. Donc cela sera à la charge de la commune ce qui augmentera par défaut les taxes foncières et autres.

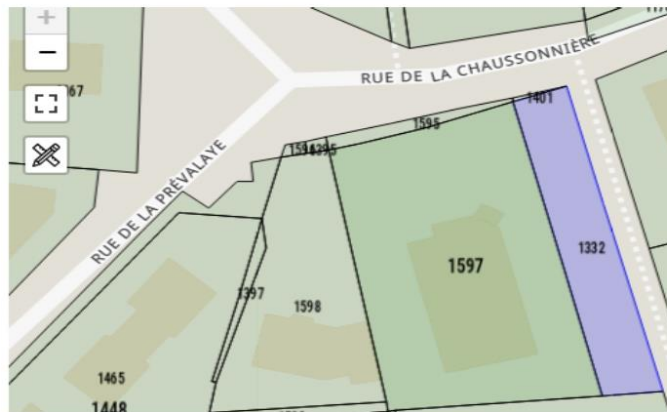
La modification du PLU peut être envisageable seulement et si seulement nous ne disposons plus de surface alimentaire dans le bourg ! Mais les propriétaires actuels de la supérette n'ont pas l'intention de vendre ou de partir à la retraite « **comme sous-entendu par les membres de la majorité au conseil municipal** ». De plus comme vous pouvez le constater sur les plans ci-joints, ils ont la possibilité d'agrandir leur commerce à la surface demandée par la mairie sous condition que le terrain ; parcelle cadastrale n°1686 (classée en réserve foncière par la mairie pour l'extension de cette supérette) leur soit vendu au prix du terrain ZI ou ZC et non au prix du terrain à bâtir en maison individuelle.

La commune dispose actuellement d'un espace utilisable (voir plan ci-joint), pour accueillir des espaces de commerces. Cette solution permettrait à la mairie de recevoir des loyers tout en restant propriétaire du sol et du bâti. Cette option limiterait le risque d'avoir ; comme cela arrive dans d'autres communes, des bâtiments à l'abandon et pour lesquels les mairies ne disposent pas de possibilités de récupération sauf s'ils achètent le bien. Il semble plus judicieux d'accueillir plusieurs commerces que de laisser le monopole à un seul exploitant.

Parcelle B1332

Superficie : 420 m²
 Section de parcelle : B
 Numéro de parcelle : 1332
 Date de création : 07/07/2006
 Dernière mise à jour : 27/11/2019
 Préfixe de parcelle : 000

[Télécharger l'extrait de plan officiel \(service gratuit\)](#)



PARCELLE B1686 DISPONIBLE A LA CONSTRUCTION OU PARKING

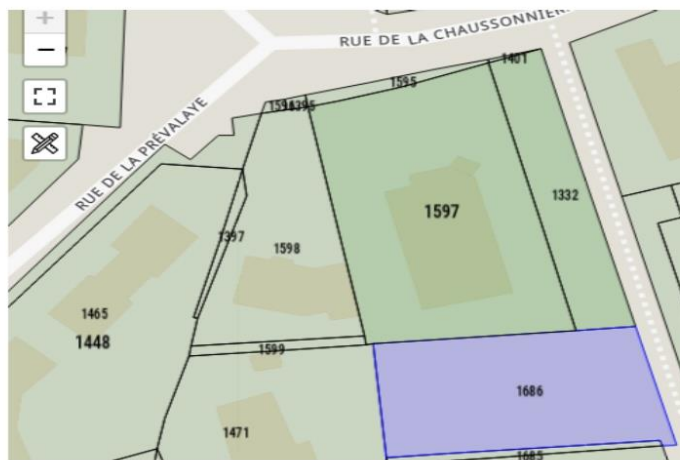
Parcelle B1686

Superficie : 835 m²
 Section de parcelle : B
 Numéro de parcelle : 1686
 Date de création : 07/07/2006
 Dernière mise à jour : 27/11/2019
 Préfixe de parcelle : 000

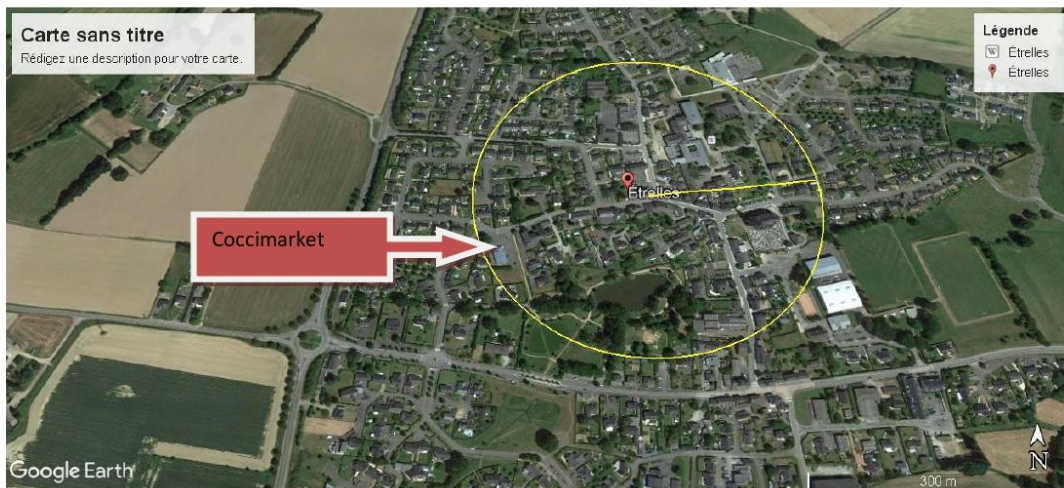
[Télécharger l'extrait de plan officiel \(service gratuit\)](#)

[Étude des risques \(service gratuit\)](#)

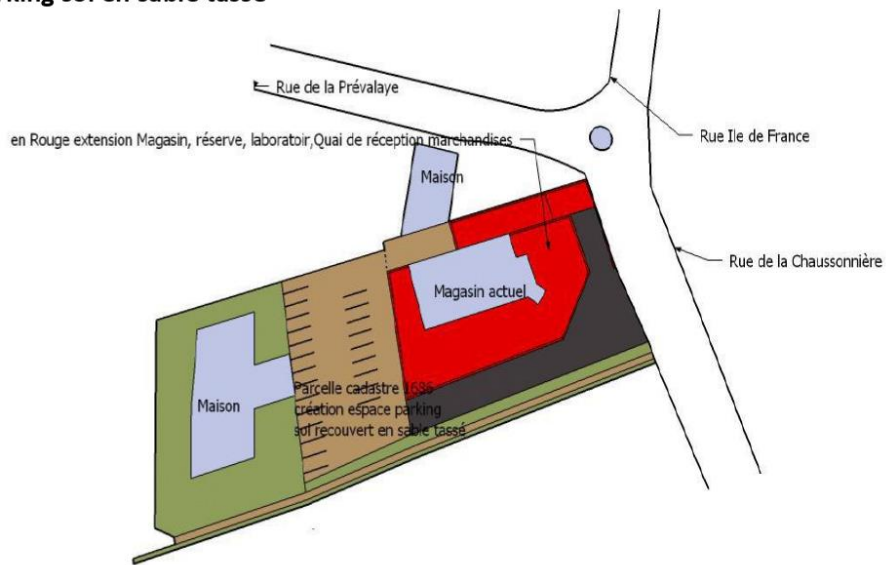
[Qui est le propriétaire ?](#)



Situation du magasin dans le périmètre du centre bourg et au plus proche de la population vieillissante contrairement à l'implantation du futur supermarché.

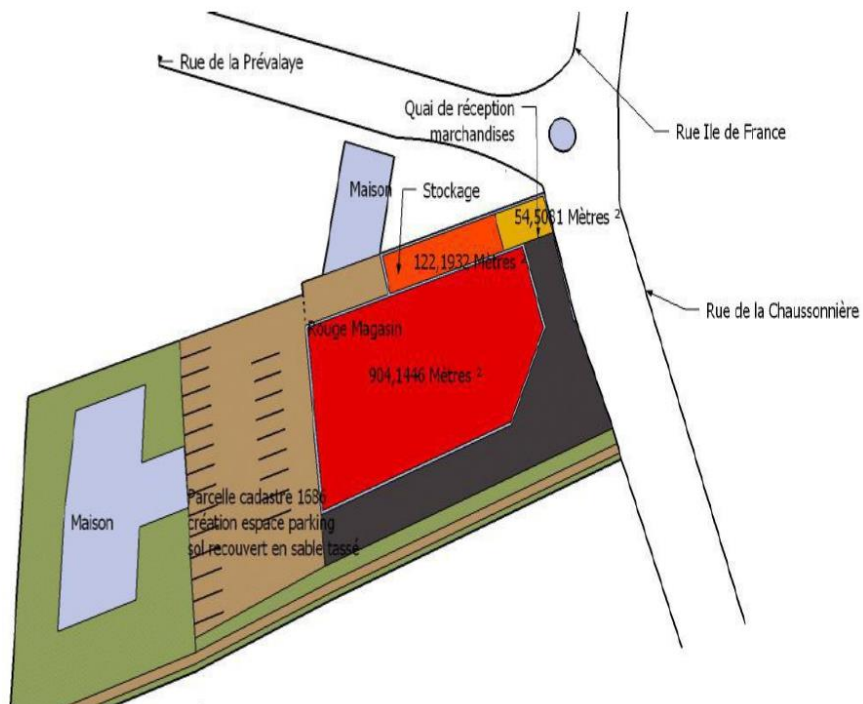


Plan De situation sur parcelle B1597, B1332 et future acquisition parcelle B1686 pour espace parking sol en sable tassé

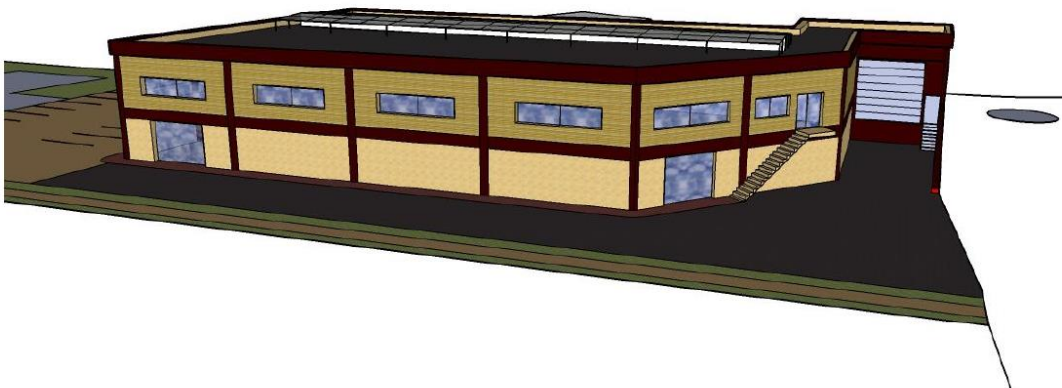


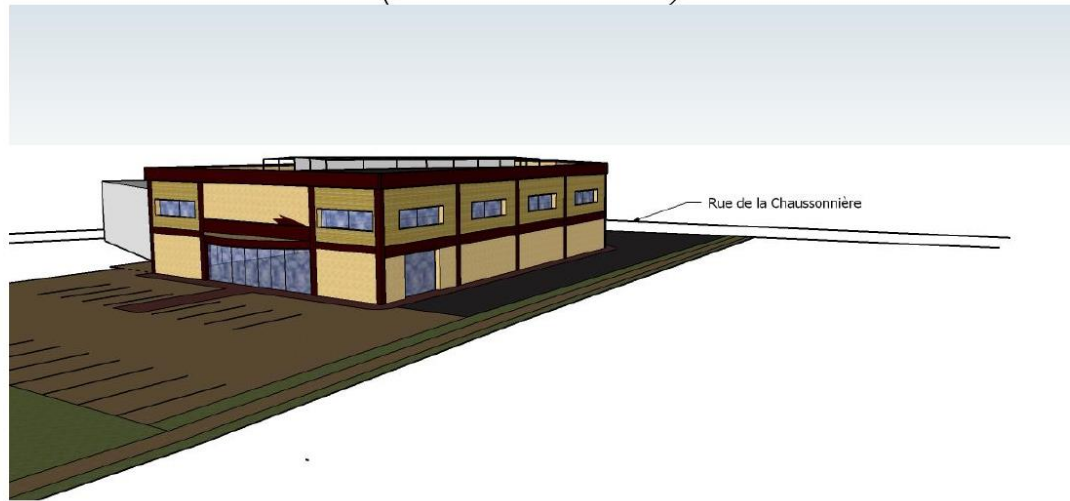
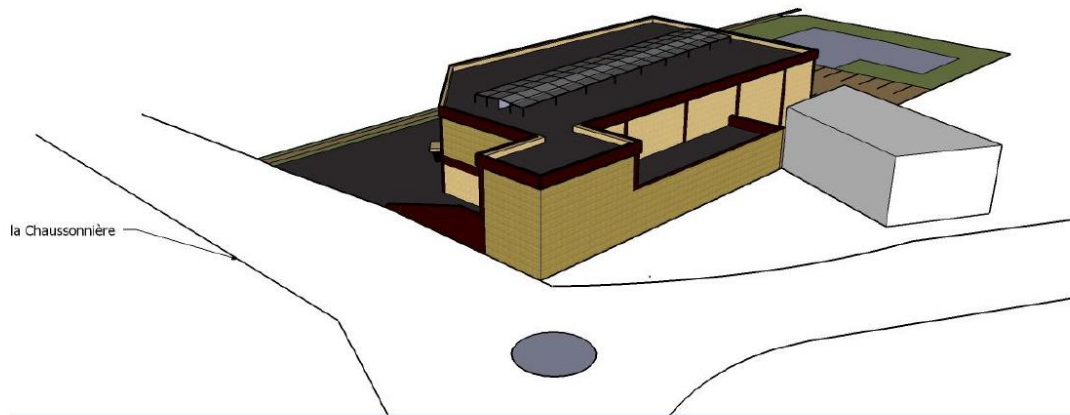
Plan des espaces :

- Surface de ventes(en rouge) +/-904m² intérieure (autour murs et bardages isolés largeur +/-400mm)
- Stockage (orange) +/- 122m² intérieure (autour murs et bardages isolés largeur +/-400mm)
- Quai de réception marchandises (jaune) +/- 54m² intérieure (autour murs et bardages isolés largeur +/-400mm)



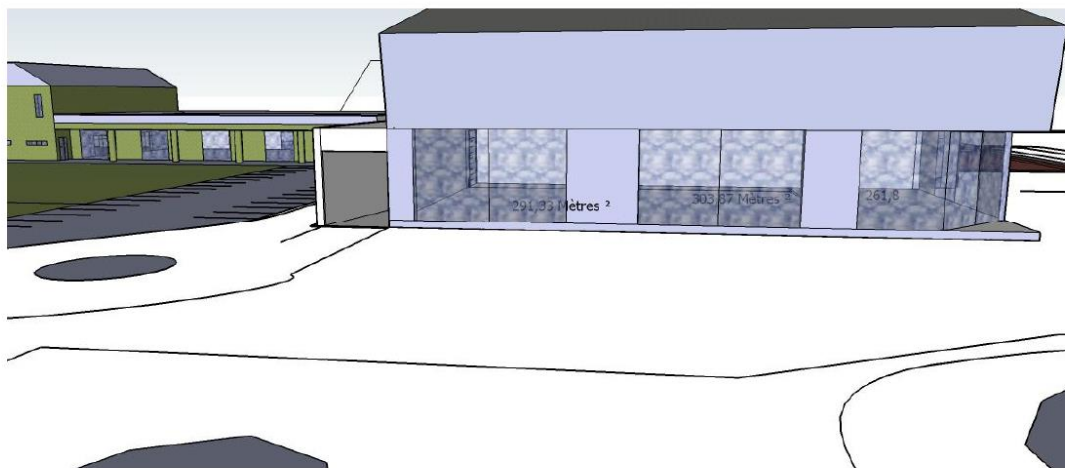
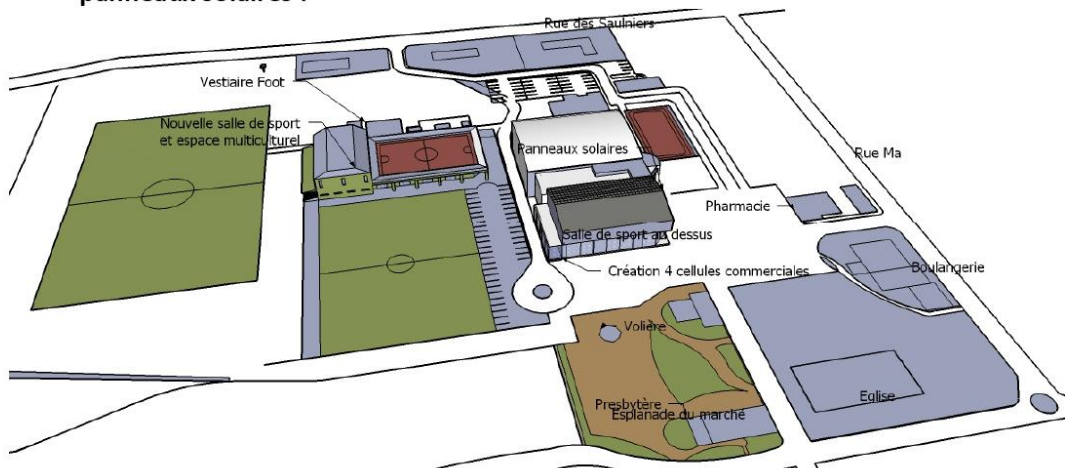
Suite plans d'une possible extension du magasin Coccimarket :





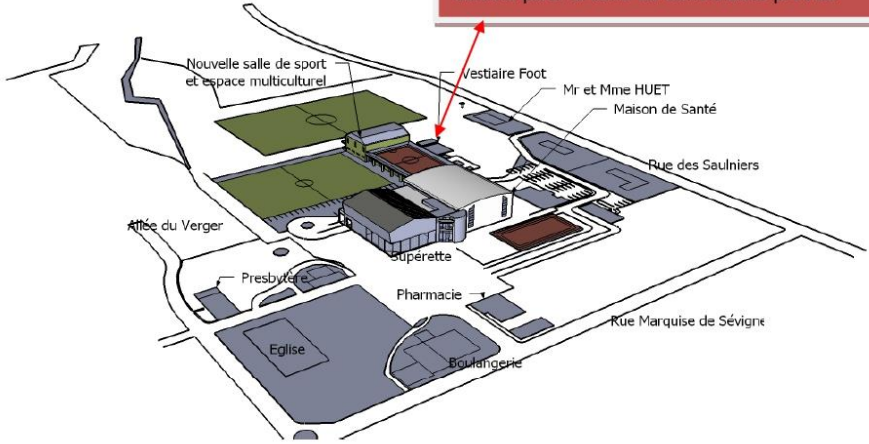
Ci-dessous un autre projet d'aménagement au service des Etrellais pour les années à venir 2025, 2030, 2035, 2040, etc...

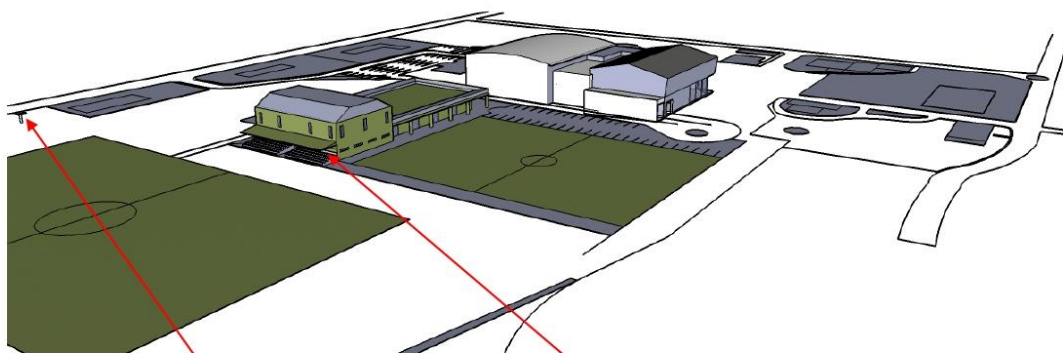
- 1) 3 à 4 cellules commerciales au rez-de-chaussée et une salle de sport à l'étage de la salle de sports actuelle qui serait reconstruite avec sur le toit côté sud des panneaux solaires :



- 2) Implantation de la supérette – de 1000m² commerciales au rez-de-chaussée et une salle de sport à l'étage de la salle de sports actuelle et qui serait donc reconstruite avec sur le toit côté sud des panneaux solaires :

Transformation des anciens vestiaires Foot en cuisine pour la salle de convivialité prévue





Gradins et entrée aux vestiaires

Comme vous pouvez le constater sur les plans il y aurait moins de frais de structures de voiries et une volonté de préserver les espaces disponibles avec la mise en place de la transition écologique par des panneaux solaires sur les bâtiments. Nous prévoyons l'implantation sur l'ensemble des terrains en espaces verts disponibles autour du bourg des panneaux solaire à orientation automatique (voir photo ci-dessus).

En ce qui concerne le futur ruisseau dans la prairie, nous ne voyons pas d'objections à sa création d'un point de vue écologique car il permettrait de garder des zones de terrain libre et sauvage pour l'infiltration de l'eau par le sol. Toutefois, nous nous demandons en tant

que riverain le maintien de la zone busée le long des terrains bâtis (en fonction du dénivellement du terrain le long des parcelles bâtis), afin d'assurer la sécurité qu'il procure actuellement contre les risques d'inondations de nos parcelles et maisons. Ce type de sinistre s'est produit par le passé suite à de gros orages et c'est pour cela que le conseil municipal l'avait busé et depuis il n'y a jamais eu de problèmes.

Donc dans un souci de sécurité, il est de la responsabilité du Maire et de son conseil municipal de maintenir une bonne partie du ruisseau busé par une écluse auprès de l'espace le plus favorable en tenant compte du dénivellement de terrain auprès des habitations. Ces agencements limiteraient les frais car faire et défaire à un coût non négligeable sur les budgets à venir.

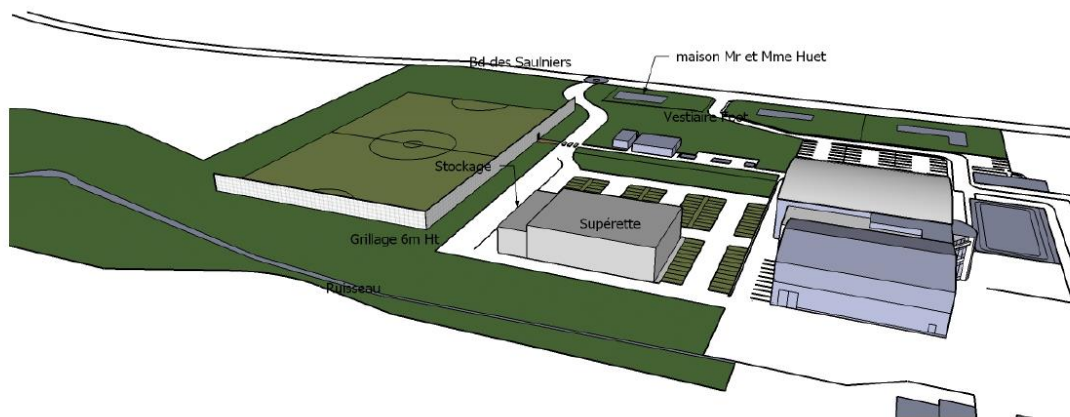
La suite les plans approximatifs du projet de l'implantation d'un espace commercial à la place du terrain de foot et une estimation approximative des coûts (voiries, parking, etc.)



Rayonnement de la future implantation par rapport à la population. On constate que le Coccimarket est le plus proche de l'ensemble de la population en lotissement et qui plus est des personnes les plus âgées dans les 20 ans à venir.

Il est préférable que la population la plus âgée et qui se déplace à pied pour faire ses courses alimentaires soit la plus proche du commerce alimentaire.

Ci-dessous les plans estimatifs du projet de la mairie pour l'implantation de la supérette.



L'on constate qu'il y a beaucoup de frais d'aménagements (création de voiries, de parking, éclairage public, etc.)

Ci-dessous un calcul de l'estimation des aménagements (non contractuel et sur la base d'informations de journaux et de la vie public transmissent sur internet) :

1. [Actu](#)
2. [Bretagne](#)
3. [Ille-et-Vilaine](#)
4. [Vitré](#)

Vitré : un an de travaux sur la route qui relie Lactalis à la route d'Argentré

La voie communale 12 à Vitré, qui relie Lactalis à la route d'Argentré sera en travaux à compter du 2 mars. La circulation sera interdite au moins jusqu'à la fin de l'année.

Les travaux entre Lactalis et la route d'Argentré visent à élargir la route et ainsi assurer la sécurité de tous les usagers (©Le Journal de Vitré)

Par **Nathalie Tropée** Publié le 15 Fév 20 à 12:02

Le Journal de Vitré

[Mon actu](#) [Suivre](#)

La VC 12. Il s'agit d'une voie communale reliant **le lieu-dit Les Guichardières (Lactalis) à la route d'Argentré (RD 88)**. Elle est fréquentée à la fois par des voitures, des camions et des vélos et présente de nombreux soucis de sécurité pour tous les usagers.

« Cette route est très fréquentée, surtout aux heures d'entrée et sortie d'usine. Il y a régulièrement des voitures dans les champs car la chaussée est convenable mais étroite et les accotements sont dangereux », consent Didier Louvel, chef du service voirie à la Ville.

[À lire aussi](#)

- [Municipales 2020 : qui est Nicolas Kerdraon, candidat à Vitré ?](#)

Des travaux jusqu'à la fin de l'année

Les travaux. Les travaux, dont il est question depuis trois ans, porteront sur la requalification et la modernisation de la voie. En d'autres termes, elle sera élargie pour atteindre sept mètres (contre quatre actuellement) auxquels il faudra ajouter 2,5 mètres de voie verte pour les cyclistes et les piétons. Les virages seront également rectifiés voire supprimés. « Le but étant la sécurité et le confort de tous les usagers » rappelle Jean-Pierre Lebry, adjoint en charge des travaux.

Le contexte. Pour élargir la route, il a fallu acheter deux hectares de terrain à une dizaine de propriétaires. « Nous avons procédé à des échanges de terrains. Nous avons une réserve foncière dans le secteur et avons fait en sorte d'attribuer des terres le plus proche possible des exploitations », détaille Jean-Pierre Lebry.

Les travaux de préparation. A partir du 17 février, le chantier sera balisé et une base de vie sera aménagée. Deux bassins de rétention, l'un au Bois des Guichardères, l'autre route d'Argentré seront aussi réalisés.

[À lire aussi](#)

- [Vitré : le conduit de cheminée menace de s'effondrer, les sapeurs-pompiers dépêchés](#)

1,7 million d'euros de travaux

La phase de travaux. Les travaux sur la voie débuteront le 2 mars. A partir de cette date, la circulation sera totalement interdite dans les deux sens sauf pour les riverains et les agriculteurs.

La première phase (deux mois) ira du chemin de la route d'Argentré au chemin de la Conterie (450 mètres). La deuxième phase, de la Conterie à la Bourgalerie (750 mètres), durera trois mois. Enfin, la dernière phase concernera le tronçon entre la Bourgalerie et le Bois des Guichardières (550 m) et durera deux mois.

Durant la première et la deuxième phase, un tourne-à-gauche sera aménagé sur la route d'Argentré.

Le calendrier. Ces travaux dureront a minima jusqu'à la fin de l'année 2020.

Le coût. Ce dossier, qui englobe l'acquisition foncière et les travaux, coûtera 1,7 million dont 500 000 € à la charge de Vitré communauté. Le reste sera supporté par la Ville.

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre Le Journal de Vitré dans l'espace [Mon Actu](#). En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.

Partagez

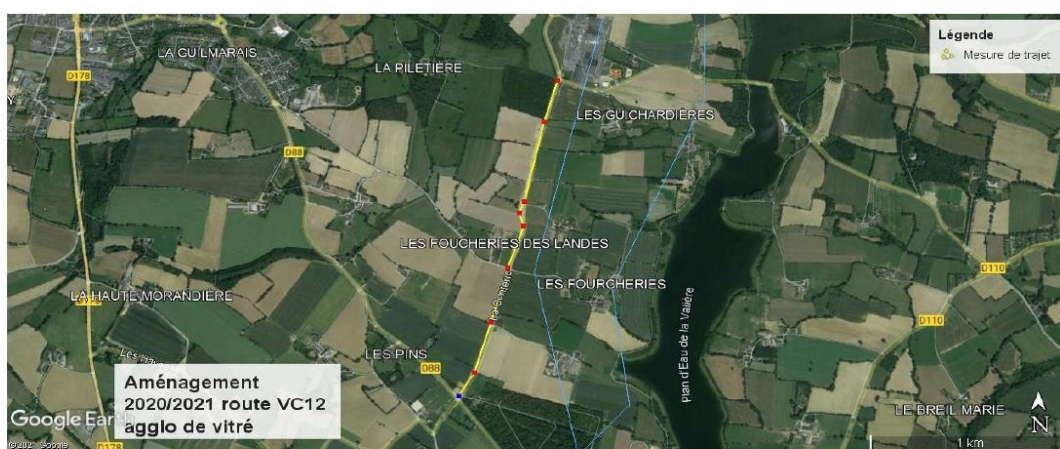
Séance du Conseil municipal N°2

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020 compte-rendu sommaire Etaient présents (voix délibératives) : Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE, Madame Anne CHARLOT, Monsieur Jean-Pierre LEBRY, Madame MarieCécile DUCHESNE, Monsieur Bruno MAISONNEUVE, Madame Danielle MATHIEU, Monsieur Paul LAPAUSE, Monsieur Anthony MOREL, Madame Marie-Annick BOUQUAY, Monsieur Jean-Luc VEILLÉ, Monsieur Jean-Yves BESNARD, Monsieur Fabrice HEULOT, Madame Michèle PRACHT, Madame Jeanine LEBOUC, Monsieur Xavier PASQUER, Madame Constance MOUCHOTTE, Monsieur Pascal SOUVESTRE, Madame Nathalie MARTIN, Monsieur Paul TRAVERS, Mme Viviane GUERMONT, Monsieur Pascal BOUVIER, Madame Catherine DELANOE, Monsieur Gontran PAILLARD, Madame Christèle TROPÉE, Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Agnès DE SOUZA-DIAS, Monsieur Jacques COIGNARD, Monsieur Yves LECOMPTE, Madame Marie MEYER, Monsieur Erwann ROUGIER Ont donné pouvoir: Madame Carole-Anne CHEHABEDDINE représenté(e) par Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE, Monsieur Lionel LE MIGNANT représenté(e) par Monsieur Anthony MOREL Etai(en)t absent(s) : Madame Christine CLOAREC

DC_2020_060 : Elargissement de la VC 12 - Vente SAUVAGERE / VILLE DE VITRE Le Maire expose : Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la VC 12, la Ville de Vitré doit acquérir le foncier qu'elle ne maîtrise pas à l'issue des échanges fonciers menés par la SAFER et la Chambre d'agriculture ; Considérant que la Ville de Vitré envisage **d'acquérir la parcelle CV 3p, d'une superficie d'environ 218 m²**, appartenant à Monsieur et Madame SAUVAGERE ; Considérant qu'un accord a été trouvé pour un prix d'acquisition **au montant de 3,00€/m²**, toutes indemnités comprises, les frais de procédure étant à la charge de la commune ; Considérant que l'accord prévoit la prise en charge, par la Ville de Vitré, du déplacement des clôtures et de la haie existante et de la pension de cinq chevaux afin qu'ils ne soient pas perturbés pendant les travaux ; Considérant qu'au regard du prix d'acquisition, l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien n'a pas à être sollicité ; Considérant que le propriétaire étant également exploitant, l'emprise sera libérée de toute location sans versement d'indemnité et la Ville de Vitré en disposera librement ; Il est proposé aux membres du Conseil municipal : - d'approuver l'acquisition par la Ville de Vitré de la parcelle CV 3p aux conditions et au prix susmentionnés ; - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique ; Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants. DC_2020_061 : Elargissement de la VC 12 - Vente MARTIN / VILLE DE VITRE Le Maire expose : Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la VC 12, la Ville de Vitré doit acquérir le foncier qu'elle ne maîtrise pas, à l'issue d'échanges fonciers menés par la SAFER et la Chambre d'agriculture ; Considérant que la Ville de Vitré **envisage d'acquérir la parcelle CV 21p, d'une superficie d'environ 2 750 m²**, appartenant à Monsieur Joël et Madame Annick MARTIN ; Considérant qu'un accord a été trouvé pour un prix

d'acquisition au montant de 3,00€/m², toutes indemnités comprises, les frais de procédure étant à la charge de la commune ; Considérant qu'au regard du prix d'acquisition, l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien n'a pas à être sollicité ; Considérant que le propriétaire étant également exploitant, l'emprise sera libérée de toute location sans versement d'indemnité et la Ville de Vitré en disposera librement ; Il est proposé aux membres du Conseil municipal : - d'approuver l'acquisition par la Ville de Vitré de la parcelle CV 21p aux conditions et au prix susmentionnés ; - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique ; Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 22h00. Fait à Vitré, le 3 mars 2020 Le Maire, Pierre MEHAIGNERIE Pour le Maire et par délégation le Directeur général des services, Pierre BRAULT



Résumé sauf erreur de ma part:

Distance total aménagement de la voirie VC12 = 1750 ml x 7.50 m l = 13125 m²

Coût d'acquisition terrain :

218m² x 3.00€ = 654.00€

2750m² x 3.00€ = 8250.00€

Soit un total achat de terrain 8904€ + frais de notaires

Coût total estimé 1700000€ -10000 (achat terrain) =1690000€ /1750ml = 965.72€ le ml

= 1690000€/13125m² = 128.76€ le m²

Donc estimation pour l'aménagement de voirie supérette :

Rue des Saulniers au terrain de foot = +/- 85 ml x 965.72€ = 82086.20€

Terrain de foot Longueur Est = +/- 115 ml x 965.72€ = 111057.80€

Terrain de foot longueur ouest = +/- 115 ml x 965.72€ = 111057.80€

Terrain de foot largeur nord = +/- 77 ml x 965.72€ = 74360.44€

Terrain de foot largeur sud = +/- 77 ml x 965.72€ = 74360.44€

Futur parking longueur devant supérette = +/- 62 ml x 965.72€ = 59874.64€

Total ml voirie = +/- 531 ml x +/- 965.72€ = 512797.32€

Restes les espaces parkings sud ou ouest soit environ - 30ml x +/- 62ml = 1860m² x 128.76€ = **239493.60€**

Soit une estimation du coût d'aménagement global voirie et parking (bitumé) = 752290.92€

Recette estimée de la vente du terrain de foot surface estimée à 50% pour le bâti et un parking coté ouest ou sud +/- soit 115 ml x 77 ml = 8855 m² / 2 = 4427.50 m² x +/- 15€ le m² = **66412.50€**

L'ensemble des montants et éléments ci-dessus restant approximatifs, non contractuels et ne sont utilisés que pour informations dans ce dossier, pour ce qui est des plans fournis, ils sont et restent approximatifs, non contractuels mais restent la propriété de son exécutant.

Page 16 sur 16

Envoyé : dimanche 12 juin 2022 21:15

À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>

Objet : [EXTERNE] Enquête d'utilité publique

Bonsoir,

J'ai quelques remarques à faire sur ce projet en espérant que cela portera ses fruits ou au moins amènera de la réflexion.

Le projet, tel qu'il est mené, se décompose en fait en deux phases distinctes, malgré qu'il soit présenté qu'en une seule entité :

- projet d'aménagement de la place Chanoine de la lande qui est plutôt réussi.
Il y aura toujours des critiques mais cela me parait convenable.

- projet public - privé qui est l'implantation d'une moyenne surface sur un des terrains de foot-ball.

C'est cette deuxième phase qui m'interpelle le plus. Outre le fait qu'on peut douter de l'utilité économique d'une moyenne surface à Etrelles, c'est le lieu d'implantation prévu qui me gêne.

A moins de 10 kms, nous avons déjà 2 Intermarché, un super U, un Leclerc, un U utile, un Netto et un Lidl. A un peu plus de 10kms, un autre Intermarché et un super U. Sans compter les petites surfaces et commerces de proximité.

Cela fait déjà beaucoup pour une population et une surface somme toute limitée.
C'est juste un transfert de clientèle qui se fera. Rien d'autre.

Sur un terrain de foot-ball !!

Nous sommes une des seules communes du département (et d'ailleurs aussi sans

doute) à avoir un complexe sportif au sein de notre centre-bourg. Ce qui devrait faire la joie et le fierté de notre commune. Pourquoi aller casser cela?

Outre de nouveaux vestiaires (qu'il fallait de toute façon - ceux existants ne répondant pas aux normes actuelles), il faudra aussi un nouveau terrain de foot-ball et un nouvel accès. Je ne pense pas que la vente du terrain actuel couvrira les frais occasionnés par les nouvelles infrastructures. Malgré ce qui est annoncé.

Il existe un terrain à côté qui pourrait tout à fait convenir et qui est, cela tombe bien pour le pouvoir d'achat des nouveaux résidents de La Plesse qui est au plus bas, situé plus près de la cible visée.

Tout le monde parle actuellement de la sécurité, du bien-être et du bien-vivre.

Qu'en est-il de nos enfants? Nous pouvons aller sur le complexe sportif à pied ou à vélo. Dans le futur, avec ce centre commercial, qu'en sera t-il?

Ne vaut-il pas mieux privilégier les circuits alimentaires courts et locaux, au lieu de favoriser la malbouffe et une grande enseigne commerciale?

Autant de questions qui ne semblent pas pris en compte par la mairie.

Ce projet, ou cette partie de projet mérite d'être approfondie par la mairie et par le partenaire privé.

Cordialement.

M. ORHANT Christophe

Envoyé : dimanche 12 juin 2022 23:01

À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>

Objet : [EXTERNE] avis sur la modification du PLU

Bonsoir,

Nous sommes contre la modification du PLU n°1 à Etreilles. En voici les raisons principales.

-La destruction d'un espace vert et sportif pour le remplacer par une surface bétonnée et goudronnée va à l'encontre des préoccupations écologiques et environnementales actuelles.

-Cette destruction va engendrer des coûts pour la commune, et donc pour les Etreillais, au profit d'un investisseur privé. Sans compter la logique difficilement compréhensible de détruire un terrain de sports pour en reconstruire un nouveau plus loin et moins accessible.

-L'implantation d'une grande surface en plein bourg sera forcément accompagnée d'une augmentation de la circulation (voitures des clients, camions des fournisseurs) et donc du risque d'accidents pour les utilisateurs du complexe sportif et les piétons ou cyclistes se déplaçant dans le bourg. Elle s'accompagnera aussi d'une augmentation de la pollution atmosphérique (trafic routier) et sonore (trafic routier, frigos des camions en attente de livraison, climatisation de la grande surface, ...).

-Aussi, une nouvelle grande surface nous semble totalement inutile car Etreilles dispose déjà d'une offre commerciale suffisante (la surface de vente par habitant sur Vitré Communauté étant deux fois plus importante que la moyenne en France, est-il nécessaire d'en ajouter ?). Aujourd'hui la grande surface la plus proche se trouve à Argentré du Plessis, à moins de 5 minutes en voiture.

L'installation d'un supermarché va signer la fin de commerces locaux déjà existants alors que leurs propriétaires agissent depuis des années pour rendre le bourg vivant.

-Pour finir, nous nous étonnons de ce projet car l'arrivée d'une grande surface n'a jamais été évoquée dans le programme électoral distribué aux étrelais par la majorité municipale lors des dernières élections municipales. Il était simplement question d'un réaménagement du bourg, qui lui est le bienvenu.

Mme et M Guillemot, habitants d'Etreilles depuis 2002.

Envoyé : lundi 13 juin 2022 08:14
À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>
Objet : [EXTERNE] Enquête publique Etreilles

Monsieur l'enquêteur,

Veuillez trouver, ci-joint, nos observations concernant l'enquête publique d'Etreilles.

Vous remerciant de votre lecture.

Cordialement

Michèle et Christian LEGOURD

Michèle et Christian LEGOURD

5 Rue du Chardonneret

35370 ETRELLES

Etreilles, le 12 Juin 2022

Observations :


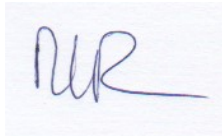
- La création d'une grande surface va provoquer l'asphyxie de l'actuelle supérette, surtout si cette dernière n'a plus la possibilité de s'agrandir en raison d'une modification récente du PLU. Cela va également fragiliser les autres petits commerces de proximité (fleuriste, fromagerie, pharmacie, presse ...)

- Le grand bâtiment prévu au beau milieu de la zone réservée aux activités sportives viendra gâcher une des principales zones vertes du bourg et obligera l'envoi de jeunes enfants jusqu'aux installations sportives des Hairies pour la pratique du foot avec une plus grande insécurité pour les trajets (route à traverser).
- La présence d'une grande surface dans un secteur qui est actuellement fréquenté par la jeunesse d'Etelles viendra ajouter du danger au travers des véhicules des clients et des camions de livraison.
- Il est surprenant de constater que parmi les enseignes présentes dans le secteur de Vitré, qu'une seule soit intéressée par ce projet et que ce soit une personne (habitant Etelles) qui est en conflit notoire avec le propriétaire de la supérette d'Etelles (pour des raisons de concurrence familiale dans le bourg d'Argentré et de refus de céder sa supérette au prix proposé).
- L'offre commerciale de grandes surfaces autour d'Etelles est déjà très suffisante (une supérette à Etelles, plusieurs surfaces sur Argentré à 3 kms et plusieurs hypermarchés à Vitré à 7 kms). Le besoin d'une grande surface dans notre commune n'est donc pas une nécessité.
- L'implantation de cette surface viendra aussi impacter la tranquillité du voisinage par le bruit des camions, des voitures, les frigos qui tournent, les odeurs de poubelles,...

Pour tous ces motifs, nous ne sommes pas favorables à l'installation de cette grande surface.

Cordialement

Michèle et Christian LEGOURD



Envoyé : lundi 13 juin 2022 12:35

À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>

Objet : [EXTERNE]

Mr et Madame LOISON Pierrick
Et leurs enfants Aurelien, David et Annabelle
1 bis rue Île de France
35370 Etelles

MAIRIE D'ETRELLES
À l'attention de M. Le commissaire enquêteur
Ne pas ouvrir
Modification n°1 du PLU
2 rue Julian Caillel
35370 ETRELLES

Etelles, le 11 Juin 2022

A l'attention de Mr le commissaire enquêteur

Monsieur,

Habitant à Etreilles depuis plusieurs générations, nous souhaitons nous exprimer contre l'implantation d'un supermarché sur le terrain de foot d'Etreilles.

Nous nous opposons à ce projet et vous demande de bien vouloir revenir sur cette décision afin de l'annuler. En effet, modifier la zone du terrain de foot en zone commerciale, implanter un supermarché alors que ce complexe sportif a un skate Park, un terrain multisports , une salle de sports à proximité, de nombreux événement sportives tel que le tournoi de foot et les matchs de foot de l'équipe d'Etreilles ont lieu sur ce terrain.

Grâce à cette espace sécurisé les enfants peuvent s'y rendent à pied.

De plus, nous ne voulons pas de ces espaces bétonnés et plus d'espaces verts pour le bien être de tous et la qualité de vie.

Nous mettons également en avant que nous avons une supérette dans le bourg qui suffit à beaucoup d'entre nous, et qu'il est important d'avoir des commerces de proximité tél que ce commerce. Il y a un supermarché qui se trouve à Argenté-du-Plessis (5minutes) et la zone commerciale de la Baratière de Vitré (10 minutes) qui suffit amplement.

Beaucoup d'entre nous font leur courses depuis de nombreuses années aux alentours pour différentes raisons et n'ont pas eu la demande ou la nécessité de plus que la supérette déjà existante qui dans les années futurs pourrait agrandir.

Par ailleurs, nous habitant de cette commune, nous aimons y vivre pour le calme et le liens avec chaque commerçant. Ce qui ne pourra ce faire avec ce projet de supermarché qui engendra plus de circulation, de bruits et de pollution. Cela engendre aussi de l'insécurité au vu de nombre de passage de poids-lourds et des circulations de voitures, du bruits sonores et des odeurs pour les habitations proche (poubelles, climatiseurs..)

Ce projet va à l'encontre des besoins environnementaux et est nuisible aux petits commerces de proximité.

C'est pour cela que nous vous prions de bien vouloir prendre en considération notre refus et vous encourage à émettre un avis défavorable à ce projet.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ce courrier et vous prions de croire, Monsieur le commissaire enquêteur en l'expression de nos respectueuses considérations.

Pierrick Anne-Thérèse LOISON
Aurélien et Candice
David et Thaïssa
Annabelle et Emile

Envoyé : lundi 13 juin 2022 13:59

À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>

Objet : [EXTERNE] enquete publique (surface commercial) contre ce projet.

Bonjour. Je suis contre ce projet en ce lieu. Emplacement doit rester au sportif ou autres activités de loisirs. L offre commercial au alentour est largement suffisante.

Mr MONNERIE Jean-marc.

Envoyé : lundi 13 juin 2022 15:41

À : enquete etrelles <enquete@etrelles.bzh>

Objet : [EXTERNE] terrain de foot

à Mr le Commissaire enquêteur

Bonjour;

Mon avis sur l'aménagement du centre bourg l'emplacement d'un commerce alimentaire dont nous n'avons pas besoin, il y a se qu'il faut à

Etrelles,,vous voulez le détruire ?

a 2kms 500, 2 grandes surfaces alimentaires

à 6kms 5grandes surfaces alimentaires,sans compter les magasins de surgelés

la route d'accès au futur commerce entre les vestiaires et le terrain de foot,est ce bien pour la sécurité des enfants ?

Si vous voulez faire une zone commerciale ,la faire dans la réserve foncière

L'aménagement au coeur du bourg que tout le conseil trouve formidable,

j'ai compté 98 places de parking existantes,,futur projet 34,je ne compte pas les emplacements de l'espace alimentaire

les espaces verts a Etrelles ,nous en sommes bien pourvus,en créer de nouveaux pourquoi?

Je m'aperçois que l'entretien devient plus compliqué,les employés ont seulement 2 bras

ceci est mon point de vue sur l'ensemble du projet

Michel Julliot